

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD389

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 52, après le mot :

« groupe »,

insérer les mots

« public ferroviaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.